



Le TriviCourtois

n°15 Le journal municipal de la commune de Saint-Trivier-de-Courtes - Juillet 2019



Le mot des élus

Tous les 6 ans au moment du renouvellement des Conseils municipaux, une certaine effervescence s'empare de la population pour savoir quelle équipe sera élue et quels projets elle envisage de réaliser. Une fois la fièvre de la joute électorale retombée, les nouveaux élus doivent se mettre immédiatement au travail. Des Commissions sont formées, elles servent à préparer les dossiers et à dégager des propositions qui seront soumises au Conseil municipal, seule habilité à décider. Les décisions se prennent à la majorité des membres présents ou représentés. Mais avant ça, il y a tout un travail en amont de conception des projets, puis de montage du dossier avec ses aspects financiers, techniques et administratifs. Il faut bien reconnaître que si les problèmes financiers et techniques trouvent, la plupart du temps, leur solution rapidement, les contraintes et la lourdeur des procédures administratives allongent souvent les délais de réalisation. Ce qui explique que lorsque vos élus ont une bonne idée, elle met parfois plusieurs années à se concrétiser, et même peut être compromise. Malgré tous les efforts déployés sans relâche par l'ensemble de l'équipe municipale, les choses n'avancent pas aussi vite que nous le voudrions. Nous vous demandons de la patience en vous assurant que chacune et chacun de vos représentants élus travaillent dur, chaque jour, pour que Saint-Trivier continue à être un village où il faut bon vivre.

Le mot du Maire

Tout d'abord, je veux vous souhaiter un bon été, en espérant, entre autres, que les conditions météo vous seront favorables, que ce soit pour bronzer, jardiner, profiter de la nature ou faciliter toutes nos activités. J'espère que vous appréciez la ténacité de vos élus qui tiennent très régulièrement à vous écrire dans ce journal du Trivicourtois (tous les 4 mois). Ce n°15 est sûrement l'un des derniers du mandat, puisque, dans moins d'un an nous entrerons dans la campagne électorale qui permettra de désigner la future équipe chargée de conduire notre commune à 2026. Ce printemps a vu le Conseil municipal prendre des dispositions importantes pour notre commune et tout particulièrement celle de réviser à la hausse les **taux d'imposition pour compenser les pertes de recettes dues aux réductions des dotations d'État, maintenir nos objectifs d'équipement** de notre commune et **maîtriser notre niveau d'endettement**. Un choix qui fait que

l'équipe que vous avez élue en 2014, est bien restée dans ses visions de **maintenir les caractéristiques de Centre Bourg de Saint-Trivier-de-Courtes, celle d'un Pôle Local équipé en Bresse du Nord de l'Ain et d'Auvergne-Rhône Alpes, et cela, au-delà des difficultés inhérentes au monde rural.**

Nous ne pouvons pas baisser les bras face aux mutations de tous ordres qui touchent particulièrement notre monde économique, éducatif, social, sans oublier la transition énergétique, que notre Société devra assumer un jour.

Pour cela, le choix, entre le gémissement des conservateurs historiques et l'action des bâtisseurs, est fait, c'est bien sûr celui d'assurer l'intérêt général par l'effort, voire la prise en charge des risques. N'en déplaise à ceux qui prédisent le déclin de notre Centre Bourg, nous avons pris l'option de poursuivre le travail de nos prédécesseurs qui fait que **Saint-Trivier-de-Courtes reste attractif, animé et source d'initiatives.**

Preuve de cette détermination, **les actions et réalisations menées à leur terme ces derniers mois** comme : l'inauguration du bâtiment d'accueil du Club de football, le FC BRESSE NORD de l'Ain, mais aussi les 10 ans d'existence du marché dominical, la livraison de la zone d'activité économique de Roujus par l'Agglomération où devraient s'installer dans les prochaines années des entreprises créatrices d'emplois ; l'achèvement (prévu en septembre) de 7 logements avec des prestations dignes du 21^e siècle, au Champ de la Jeanne ; sans oublier la naissance d'une Union Commerciale qui peut nous laisser espérer que nous serons accompagnés positivement dans nos démarches afin de pérenniser un Centre Bourg attractif, accessible et indiscutablement commercial.

Pour conclure, le budget 2019 va aussi dans le sens de garder notre place, celle d'une **commune dynamique avec des projets**, tels que : la mise en conformité de l'accessibilité et de sécurité de la Grande Rue, l'aménagement d'une aire de camping-car sur l'ex-terrain DOURY, rue de la Gendarmerie, la création d'un lotissement « Le Fayolet », pour proposer des lots « libres constructeurs » au Champ de la Jeanne.

Nous sollicitons la CA3B pour qu'elle nous accompagne, dans le cadre de sa compétence commerces, à moderniser des cellules commerciales dans la Grande Rue. Nous lui demandons aussi l'extension et l'aménagement des réseaux d'assainissement.

Oui tous ces projets vont bien dans ce sens. Sans trahir de secret, d'autres projets plus territoriaux devraient voir le jour :

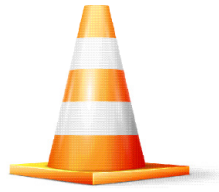
- ▶ la modernisation de la Résidence de la Grange Pourret (ex-Foyer logement) avec Dynacité et le CCAS,
- ▶ la restructuration de l'EHPAD,
- ▶ la rénovation et la mise en accessibilité de l'Espace de la Carronnière par la CA3B,
- ▶ l'arrivée de la voie verte à Saint-Trivier-de-Courtes avec la CA3B,
- ▶ l'installation du Centre de Secours et d'Incendie dans les locaux route de Bourg, par le SDIS de l'Ain.

À signaler aussi que le secteur privé n'est pas en reste, en témoigne les nombreux dossiers d'urbanisme que notre Service traite très régulièrement.

Et puis, à plus ou moins long terme, comment ne pas espérer voir se concrétiser les études en cours pour des installations de production d'énergies renouvelables, voire aussi l'intercommunalité (CA3B) répondre concrètement à sa mission d'aménagement du territoire, jusque dans nos territoires ruraux du Nord...

Si vous souhaitez plus de précisions, si vous pensez que votre avis, vos questionnements, vos suggestions doivent être connus, entendus et renseignés, n'hésitez pas à nous solliciter. **Nous sommes aussi à votre disposition au 04 74 30 70 32**, place aussi au débat local.

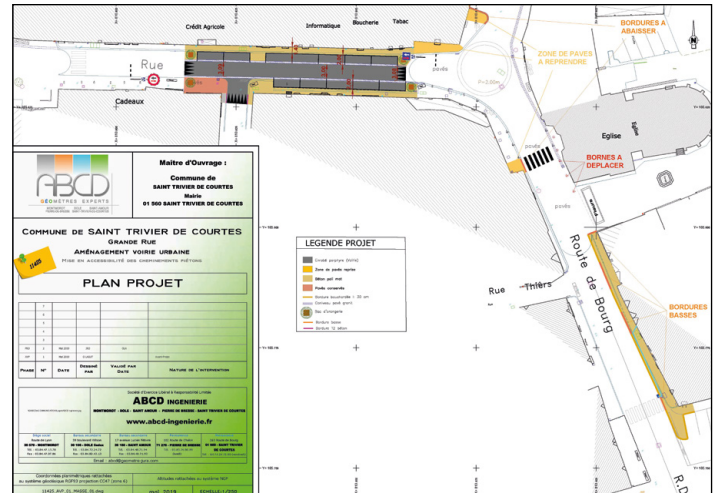
Bon été et bon moral pour en profiter !



Travaux

Accessibilité de la Grande Rue

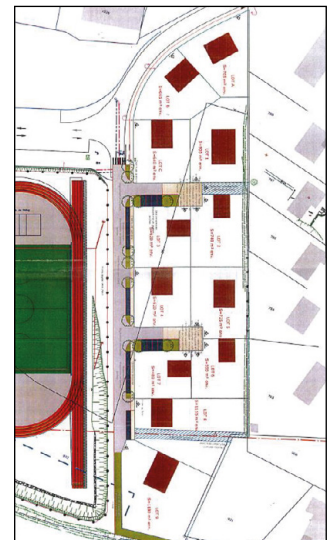
Des travaux importants commenceront le 19 août, dans la Grande Rue, afin de rendre celle-ci conforme aux normes d'accessibilité. La section concernée se situe entre le Crédit Agricole et le carrefour de la rue des Carrons. Un plateau surélevé sera créé qui permettra aux



commerces en activité, d'être accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite, avec des places de stationnement des deux côtés de la rue et la largeur des trottoirs (1,40 m) sera conforme à la législation en vigueur. La circulation se fera sur une voie, avec un sens prioritaire. Durant la période de travaux, la circulation ne sera pas coupée, mais le stationnement sera interdit. Un trottoir sera créé à partir de l'église jusqu'au carrefour de la place Fernand Rude. La durée des travaux est prévue sur cinq semaines pour un montant de 114 566,40 € HT avec une subvention du Fonds de Soutien à l'Investissement(FSI) de 23 350 €.

Lotissement FAYOLET

La commune de Saint-Trivier-de-Courtes aménage un lotissement de 12 parcelles, situé près du stade de multi-activités sportives, allée du Fayolet. Les parcelles vont de 480 m² à 1180 m² de surface et les prix s'échelonnent de 25 000 € à 48 000 €. Ces lots sont « libres constructeurs ». Pour tous renseignements, merci de s'adresser à la mairie au 04 74 30 70 32.



Nos commerces en fête

L'union commerciale reçoit le 3^e prix du département



Lundi 27 mai, à Attignat, a eu lieu la remise des récompenses des unions commerciales les plus dynamiques du département, organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Ain. L'union commerciale de Saint-Trivier-de-Courtes s'est distinguée avec le 3^e prix, dans la catégorie des communes de moins de 3 500 habitants.

Créée le 7 janvier, l'union commerciale de Saint-Trivier-de-Courtes a su convaincre avec sa participation aux temps forts comme « À deux pas mon commerce » et sa fabrication de Pères-Noël. Elle a reçu 300 € et une composition florale.



Il y a quarante ans, un commerce de mercerie, laines et layettes ouvrait ses portes dans notre village. Mme Françoise VELON venait de faire ses premiers pas dans le commerce. Toujours présente, aujourd'hui, pour présenter à ses fidèles clients une sélection de prêt-à-porter pour tous les âges.

Un bel anniversaire au marché

Début juin, le marché de Saint-Trivier-de-Courtes fêtait ses dix ans d'existence. Le soleil était de la fête et pour célébrer cet anniversaire, la buvette était tenue par le maire et les conseillers municipaux. L'orchestre « Les Ventres Jaunes » animait musicalement cette matinée. La tombola, avec des lots offerts par les forains du marché et l'Union Commerciale et Artisanale de Saint-Trivier-de-Courtes a fait quelques heureux. Les forains avec leurs produits de grande qualité, vous donnent rendez-vous tous les dimanches matin.



Animation musicale par l'orchestre « Les Ventres Jaunes ».



Le quarantième anniversaire de la mercerie.

Anniversaire de la mercerie

Le dimanche 30 mars, dans la Grande Rue, par une belle matinée de printemps, une nombreuse foule était présente pour fêter un grand évènement...

Stationnement le dimanche matin

Nous vous rappelons que le stationnement est strictement interdit sur toute la totalité de la Grande Rue, y compris devant la mairie et la salle des fêtes, le dimanche matin de 6h30 à 13h30. Le maire et les adjoints sont habilités à dresser procès-verbal et à faire enlever les véhicules gênants.

Actualités



Exécution non conforme d'un permis de construire

Le rôle du maire

L'exécution non conforme d'un permis est constitutive d'une infraction pénale qui peut être constatée par toute personne habilitée, en particulier tout agent ou officier de police judiciaire [Art. L 480-1 du code pénal], donc par le maire lui-même en sa qualité d'OPJ. Un procès-verbal est alors dressé, puis transmis au ministère public, qui décide de la suite à donner, variable, selon la gravité de l'infraction, qui peut aller de la plus grave [construction sans permis] à la plus bénigne [palissade dépassant de quelques centimètres]. Toutes les suites de la procédure pénale sont alors possibles [classement sans suite, plainte d'un tiers, etc].

Mais rien n'empêchera un voisin de demander, quelque que soit la suite pénale donnée à l'affaire, réparation du préjudice qu'il subit du fait de la non-conformité des travaux et du permis, à condition que ce dernier soit prouvé. Le tribunal judiciaire sera alors compétent, sans que le maire ait alors à intervenir en quoi que ce soit.

IMMEUBLE CAVILLON



Ce bâtiment, sis 36 Grande Rue, est propriété de la commune depuis 2018. Un permis de démolir a été déposé pour faire tomber l'arrière de ce bâtiment et ainsi sécuriser les environs. Un parking sera créé en lieu et place de cette démolition. Une étude de faisabilité est en cours pour installer deux locaux commerciaux donnant sur la Grande Rue. Notre artiste peintre local Christian Reynaud a peint un « trompe l'œil » posé sur la vitrine existante donnant ainsi une image plus gaie à la façade.

LES JARDINS PARTAGÉS DE LA RÉSIDENCE GRANGE POURRET

Avec l'aide financière du CCAS qui reçoit une subvention du département, le Comité de fleurissement anime les jardins partagés de La Résidence. Cette année, de nouveaux bacs ont été installés, ce qui a permis plus de plantations. Légumes et fleurs ont pu trouver leur place et seront récoltés par les résidents, qui s'occuperont également de l'entretien et de l'arrosage avec l'aide du Comité de fleurissement.



Tenez-vous informé de l'actualité de votre commune, en téléchargeant l'application gratuite PanneauPocket



Inauguration de l'équipement d'accueil du club de football FC Bresse Nord

Le samedi 8 juin, le maire de Saint-Trivier-de-Courtes, Monsieur Michel Brunet a inauguré l'équipement d'accueil financé par la commune. Cette inauguration a eu lieu en présence de Madame Valérie Guyon, Conseillère départementale, Monsieur Josserand, Vice-Président du district de l'Ain de football et de Messieurs Pertuizet et Grosjean, Co-Présidents du FC Bresse Nord. Des élus de communes voisines ainsi que d'anciens dirigeants du club étaient également présents.

Les travaux de finition, peinture dans les vestiaires, résine sur le sol, construction de la buvette, carrelage dans les locaux administratifs... ont été réalisés par les membres du club et Monsieur Brunet les a chaleureusement remerciés pour leur implication. Cette nouvelle structure va permettre au FC Bresse Nord de recevoir dans un cadre agréable et fonctionnel, les équipes visiteuses.



Suite à la fusion avec le club de Saint-Julien - Lescheroux, le FC Bresse Nord regroupe aujourd'hui près de 300 pratiquants avec une section féminine !

Déjections canines

La loi impose à tous les propriétaires de chien de ramasser les crottes de son animal. C'est une règle élémentaire de savoir-vivre, un devoir citoyen. Ramasser, ce n'est pas s'abaisser, c'est une preuve de civisme avec une dimension morale. Un geste citoyen, un geste simple. Qui n'a pas un jour protesté dans les lieux publics, les espaces verts, lorsque cherchant un petit coin de verdure pour un pique-nique ou simplement s'asseoir et se détendre, a dû faire du slalom entre les excréments ?

Rien de plus insupportable, sans parler des odeurs !

Tous les lieux publics que nous partageons devraient être propres. Depuis le 1^{er} juillet 2008, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines, sur toute ou partie du domaine public communal, sous peine d'amende si ce n'est pas fait. Cette infraction relève de l'article R631-2 du code pénal et de l'article R632-1. Le tarif de base est de 68 € et il peut monter jusqu'à 450 € en cas de récidive, en application de l'article R.633-6 du code pénal. Les déjections canines sur le domaine public sont un véritable fléau.

La commune de Saint-Trivier-de-Courtes a décidé de s'attaquer à cette nuisance et les deux outils qu'elle possède, la vidéo surveillance et le procès-verbal électronique, vont permettre de verbaliser les contrevenants.



Charte zéro pesticides

Monsieur Michel Brunet, a signé le 8 avril 2019, la Charte Régionale d'Entretien des Espaces Publics en présence de la Présidente de la FRAPNA AIN Madame Claude BELGHITI et du Président du bassin Versant de la Reyssouze Monsieur Jean-Louis FAVIER.

Cette charte constitue un des leviers efficaces pour la maîtrise des liés à l'usage des pesticides. Cet acte d'engagement concrétise la démarche amorcée par les structures signataires pour tendre vers un objectif « zéro pesticides ».

La commune s'est engagée à respecter l'environnement et à ne plus utiliser de pesticides. Afin de respecter cet engagement, des trottoirs empierrés ont été ensemencés avec un gazon spécial qui demande très peu d'entretien.



Le budget 2019



Pourquoi, après 10 années de stabilité, les impôts vont-ils un peu augmenter en 2019 ?

Les conseils municipaux peuvent décider d'augmenter les taux, soit chaque année soit selon un rythme différent. A Saint-Trivier-de-Courtes, depuis 10 ans, c'est le choix de modérer notre fiscalité qui a été retenu, donnant du pouvoir d'achat à nos concitoyens. Ainsi, sur la base d'une valeur locative moyenne, ce sont 500 euros qui de cette manière, ont été « économisés » par chaque ménage de la commune, ce qui n'est pas négligeable. Malheureusement, c'était compter sans la réduction drastique des dotations de l'Etat au cours de ces 4 dernières années, qui a engendré une perte de recette pour notre commune de 40 000 € par an, soit 160 000 € pour la période 2014 - 2019. Dans ces conditions, et malgré une gestion rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement, notre capacité à maintenir le même niveau et la même qualité de services

offerts aux Trivicourtoises et aux Trivicourtois, est devenu très compliquée, voire impossible.

De même, en raison de ces réductions de dotation et de l'inflation que nous avons subie au cours de ces dernières années, notre capacité à autofinancer de nouveaux équipements s'est amenuisée au point de menacer l'essor de notre commune. Vos élus, soucieux de continuer à soutenir le développement du commerce et de l'artisanat, de même qu'à poursuivre leurs efforts en faveur de l'école et des familles, tout en entretenant notre voirie et nos bâtiments, ont dû prendre la décision de remettre nos impôts, au même niveau que celui des autres communes, comparables à Saint-Trivier. Toutefois le Conseil municipal a limité au maximum cette augmentation, (1 point pour la taxe d'habitation et la taxe foncière bâtie), pour qu'elle soit la plus légère possible, mais qu'en même temps elle nous permette d'envisager l'avenir plus sereinement.

Dépenses de fonctionnement

956 299 €

13 % virement à section d'investissement

5 % charges exceptionnelles

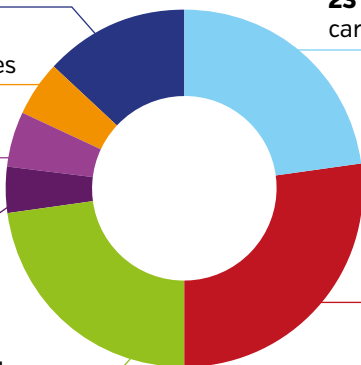
5 % dépenses impévues

4 % charges financières

23 % charges à caractère général

27 % charges de personnel

23 % autres charges



Recettes de fonctionnement

1 095 765 €

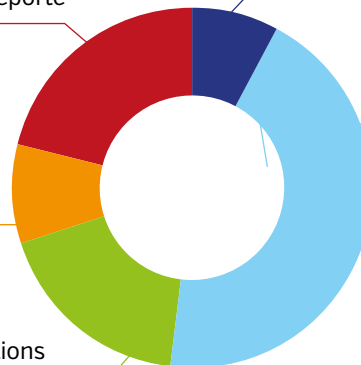
21 % excédent antérieur reporté

8 % produits des services

9 % autre produit de gestion courante

44 % impôts et taxes

18 % dotations et participations



Dépenses d'investissement

1 149 266 €

9 % remboursement d'emprunts

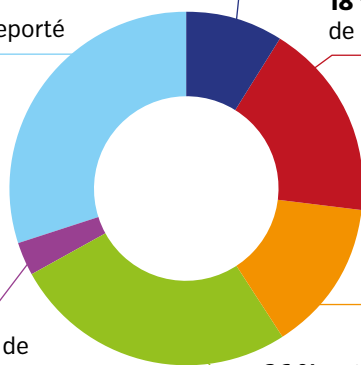
30 % déficit reporté

18 % travaux de bâtiments

14 % travaux de voirie

3 % excédent de fonctionnement

26 % autres opérations



Recettes d'investissement

1 146 496 €

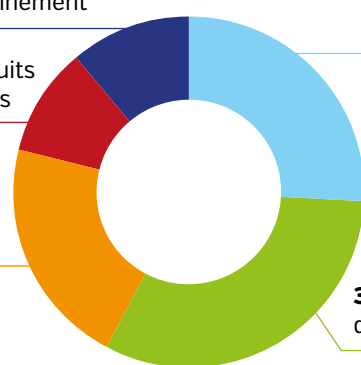
11 % virement de la section de fonctionnement

26 % dotations

10 % produits de cessions

21 % emprunts

32 % subventions d'investissements



Pièce d'identité

Depuis le début du mois d'avril, les usagers peuvent, pour leur demande de pièce d'identité, prendre leur rendez-vous en ligne. L'accès est possible depuis le site « officiel » de la mairie www.montrevel-en-bresse.fr

Autre renseignement utile : pour que la préfecture accepte de renouveler les cartes d'identité prolongées de 5 ans, les personnes doivent fournir une preuve de leur sortie de territoire (devis, réservation de billet d'avion, d'hôtel, attestation de l'agence de voyage...).

Location de vaisselle

La CA3B a décidé de soutenir les associations qui s'engagent en faveur du développement durable. Elle propose de financer à hauteur de 80 % du montant HT, la location de vaisselle plastique lavable et réutilisable. Une manière de sensibiliser à la réduction des déchets, d'améliorer la propreté des sites de manifestation et de se préparer à une mesure bientôt obligatoire. En effet, la loi sur la transition énergétique et le décret du 30 août 2016 prévoient d'interdire la mise à disposition de gobelets, verres et assiettes jetables en matière plastique à compter du 1^{er} janvier 2020. Les associations sont libres de s'adresser au prestataire de leur choix. Celui-ci fournit la vaisselle et se charge également de son lavage. La subvention est versée sur présentation de la facture. Pour demander l'aide, les associations doivent fournir devis, numéro de SIRET et RIB, en amont de la manifestation.

RENSEIGNEMENTS

Pôle Territorial Montrevel 04 74 30 85 60
Espace Carronnière 04 74 30 77 41

Le site de la Carronnière en travaux

À partir de juillet, la CA3B engage des travaux sur le site de la Carronnière. Le chantier concernera à la fois la halle et l'espace de la Carronnière. Le bâtiment qui accueille les services du pôle territorial, les activités de plusieurs associations et des permanences, sera isolé et mis aux normes d'accessibilité avec l'installation d'un ascenseur. La salle de musique fera l'objet d'une attention particulière avec des travaux d'isolation phonique pour une meilleure acoustique.

Du côté de la halle, une petite partie du toit sera découpée pour être rehaussée et faciliter l'entrée.

Le chemin d'accès sera également refait. Le chantier devrait durer jusqu'à fin décembre. Coût total des travaux : 500 000 €.

Où trouver les services, les associations et les permanences ?

À compter du 24 juin, l'accueil du pôle territorial sera assuré à deux pas, au 68 route de Chalon, dans le même bâtiment que l'ADMR. Les coordonnées téléphoniques sont inchangées. Toutes les permanences (CIDFF, Mission locale jeunes, conciliateur de justice) auront lieu à la mairie, dans la salle de réunion, au 1^{er} étage.

Les services du CLIC déménagent au même endroit que l'accueil de jour, au 220 rue de l'Ancien collège. Toutes les associations qui ont des activités dans l'espace de la Carronnière ont pu être relogées.

Transport à la demande

Un service de transport à la demande sera mis en œuvre à partir des 75 communes du territoire dès qu'une personne le demande. Le départ a lieu sur plusieurs points d'arrêt du réseau de transport scolaire, des arrêts qui restent encore à identifier. Concrètement, l'usager disposera d'une grille horaire et pourra appeler jusqu'à deux heures avant l'horaire prévu (ou la veille pour le matin tôt) pour demander le service. Il fonctionnera du lundi au samedi. Les itinéraires possibles sont définis par secteurs. L'arrivée ne peut avoir lieu qu'à l'intérieur d'un même secteur dans une commune ou bien à Bourg-en-Bresse Carré Amiot. Exemple : je pars de Curciat Dongalon. Je peux aller à Saint-Trivier-de-Courtes, Montrevel-en-Bresse, Attignat ou Bourg-en-Bresse. Le retour peut se faire à Curciat Dongalon à condition de le commander.

La carte pour identifier les communes d'un même secteur peut être visualisée sur le site de la CA3B ou sur le site de Saint-Trivier-de-Courtes, dérouleur « Actualités », puis infos CA3B...

Pour la commune de Saint-Trivier-de-Courtes les points de ramassage se feront à **RD 2 Grandval (route de Pont-de-Vaux, lien <https://bit.ly/2RjeEmo>)** et **Pré de La Dîme, (arrêt de bus déviation, lien <https://bit.ly/27wfmj9>)**. Le coût du trajet est celui d'un ticket de bus : 1,30 €, soit 2,60 € l'aller/retour.

RENSEIGNEMENTS

CA3B - 3 avenue Arsène d'Arsonval
Téléphone : 04 74 25 75 15
Courriel : courrier@ca3b.fr
Site : www.ca3b.fr

État civil

NAISSANCES

LESCURE Augustin, le 15/10/2018
ZAMORANO DOBKESS Aëlys, le 08/05/2019
VALENTIN Mathys, le 22/05/2019
DUMONT Liam, le 02/06/2019

DÉCÈS

FAURE René, le 19/02/2019
CHATEL Maurice, le 22/02/2019
LATOUR Mauricette, épouse Plusquelec,
le 10/03/2019
LOUIS Michel, le 14/05/2019

*Personnes décédées à la maison
de retraite :*

PACCAUD Marguerite, épouse Prabel,
le 06/02/2019
FION André, le 23/02/2019
BOUVARD Marie, épouse Petit Dit Grezeriat,
le 05/03/2019
BAILLY Simone, épouse Bordin,
le 11/03/2019
LACROIX Jeanine, épouse Chevalier,
le 17/03/2019
VALLETTE Georgette, épouse Josserand,
le 19/03/2019
SARRON Germaine, épouse Ronget,
le 24/03/2019
GONNOD Rémi, le 25/03/2019
CHARPIGNY Jeanine, épouse Duby,
le 01/04/2019
DO SEIXO Manuel, le 03/04/2019
PRABEL Lucette, épouse Gauthier,
le 15/04/2019
RULLAND Suzanne, le 23/04/2019
PACTET Michelle, épouse Franceschetti,
le 26/04/2019
ANTOINAT Guy, le 06/05/2019
BERTHAUD Gaston, le 24/05/2019
VELON Irma, épouse Bouilly, le 22/06/2019
JANIN Arlette, épouse Fargue,
le 23/06/2019

CONSOMMER LOCAL FAIT VIVRE VOTRE VILLE



Une fresque pour embellir le transformateur

Le 29 mars, 17 jeunes du Centre de loisirs de St-Julien-sur-Reyssouze, du Centre de loisirs et de l'Espace Jeunes de St-Trivier-de-Courtes, ont réalisé une fresque sur le transformateur du Pavé. L'œuvre fait partie du projet passerelle, dédié aux 8/13 ans.



Dans la même dynamique, le transformateur de St-Julien a été peint en octobre. Jul Bonnardin de Chalon-sur-Saône, graffeur, a encadré les opérations. Le thème : la culture urbaine en milieu rural. Pour chaque fresque, Enedis, qui participe à l'embellissement des transformateurs a versé 250 €.

Saint-Trivier-de-Courtes hier et aujourd'hui...



Emplacement
Intermarché

2019



Visitez le site de la commune
www.sainttrivierdecourtes.fr